



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.001 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVIème arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Mme Chloé CHOURAQUI est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 22 janvier 2024.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.002 Adoption du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 novembre 2023 est adopté.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.003

2024 DVD 30 Exploitation d'un terrain de padel à l'angle des 7 à 9 avenue du Président Kennedy et 4 rue Maurice Bourdet (16e) avec SPORT FIELD - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DVD 30 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un terrain de padel au niveau d'un parc de stationnement de surface à l'angle des 7 à 9 avenue du Président Kennedy et 4 rue Maurice Bourdet dans le 16^e arrondissement de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DVD 30 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.004

2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DJS 55 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris la mise en œuvre des aides Quartiers Libres pour l'année 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DJS 55 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.005

2024 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 1 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), de subventions d'équipement (2 772 875 euros), et de subventions pour travaux (223 900 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Alexandra BAROUCH, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Lutte contre l'Antisémitisme le Racisme, les Discriminations et aux Violences faites aux Femmes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.006

2024 DAC 242 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 242 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 242 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.007

2024 DAJ 3 Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 12 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAJ 3 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et à la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Franck ALEM, Adjoint au Maire chargé du Développement Économique de l'Emploi et des Professions Libérales ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAJ 3 mentionné en visa.

NPPV : 5



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.008

2024 DEVE 8 Dénomination Allée Samuel Pisar attribuée à une allée des jardins de l'avenue Foch (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 12 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DEVE 8 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination Allée Samuel Pisar située face au n° 82 de l'avenue Foch dans le 16^e arrondissement de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Francis SZPINER, Sénateur de Paris, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DEVE 8 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.009

2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 36 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association U.D.A.F. de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 36 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.010

2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 11 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e ; 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13^e ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 11 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.011

2024 DEVE 12 Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12e, 16e, 18e et 20e arrondissements

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 12 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DEVE 12 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le cadre d'ateliers ou de chantiers d'insertion pour des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espaces verts de 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DEVE 12 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.012 2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DJS 54 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de l'autoriser à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeune Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien.nes aux vacances en autonomie (par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières) et à un intégrer un volet sur des séjours encadrés et collectifs de courte durée destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien.nes ne partant jamais en vacances (par un dépôt de candidature des structures jeunesse de la Ville qui choisiront parmi l'offre un catalogue de séjour mis à disposition par la sous-Direction Jeunesse. L'offre de séjour sera notamment proposée par vacances Voyages Loisirs, partenaire de la Ville de Paris) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement déléguée aux Quartiers Muette et la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DJS 54 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
22 janvier 2024

16.2024.013

Vœu relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire
dans le XVI^e arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant la nécessité de proposer des solutions concrètes pour les personnes en situation de précarité, notamment celles vivant dans la rue ou hébergées dans des structures d'urgence ;

Considérant que, dans le XVI^e arrondissement de Paris, comme sur l'ensemble du territoire parisien, le nombre de personnes à la rue ne cesse d'augmenter, nécessitant la mise en place de services de proximité adaptés aux besoins des personnes sans-abri ;

Considérant que les bagageries solidaires offrent aux sans-abri un espace sécurisé pour le dépôt de leurs affaires et favorise ainsi leur autonomie ;

Considérant l'absence de bagagerie dans le XVI^e arrondissement, l'urgence et les besoins croissants des personnes précaires de pouvoir disposer d'un lieu adapté au dépôt de leurs biens et de leur accueil ;

Considérant que la mise en place d'une bagagerie solidaire contribuerait à améliorer les conditions de vie des personnes sans-abri du XVI^e arrondissement, en leur offrant un lieu pour sécuriser leurs effets personnels, favorisant ainsi leur insertion sociale et leur accès à d'autres services d'accompagnement ;

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que la Ville de Paris accompagne rapidement la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le XVI^e arrondissement (mise à disposition d'un local adéquat ou location d'un local privé)
- Que des discussions soient engagées avec les acteurs de terrain et les habitants pour identifier un lieu approprié et sécurisé pour l'implantation de cette bagagerie solidaire ;
- Qu'un suivi régulier soit assuré pour évaluer son impact et son efficacité dans l'aide apportée aux personnes en situation de précarité.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.014 Adoption de d'Ordre du jour Complémentaire du 19 janvier 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162024014 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 19 janvier 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2024 DAC 1 Subventions (328.500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

2024 DVD 16 Financement du confortement du Quai Louis Blériot à Paris 16e - Convention avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (HAROPA Port)

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 22 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.015 2024 DAC 1 Subventions (328.500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 1 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à sept structures œuvrant dans le secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque, et la signature d'une convention et des avenant correspondants le cas échéant ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 1 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.016 2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DFPE 11 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DFPE 11 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

22 janvier 2024

16.2024.017

2024 DVD 16 Financement du confortement du Quai Louis Blériot à Paris 16e - Convention avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (HAROPA Port)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DVD 16 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'AXE Seine (HAROPA Port) une convention relative aux travaux de confortement du perré du quai Louis Blériot à Paris 16^e ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DVD 16 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
22 janvier 2024

16.2024.018

Vœu relatif à l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours dans le XVI^e arrondissement de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 22 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la période des 1000 premiers jours est une période déterminante dans la vie de l'enfant et que l'arrivée d'un enfant, peut être vécu comme un grand bouleversement pour ses parents ;

Considérant que le XVI^e arrondissement de Paris comptabilise environ 20 000 familles ;

Considérant que trois familles parisiennes sur dix sont des foyers monoparentaux, chiffres en hausse depuis 2007 ;

Considérant que les dispositifs de soutien à la parentalité à Paris, se concentrent principalement dans les arrondissements du nord-est parisien tel que précisé dans le rapport 2022 de l'APUR et que le XVI^e arrondissement malgré sa taille, et ses besoins, ne dispose d'aucun dispositif de soutien à la parentalité hormis deux centres de PMI et deux « samedis en famille » ;

Considérant que le dispositif des Maisons des 1000 premiers jours est une des préconisations issues du « Rapport des 1000 premiers jours » suite à la commission des 1000 premiers jours, initiée en 2020 par le Président de la République et présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik ;

Considérant que les Maisons des 1000 premiers jours sont des lieux ressources, et de prévention précoce pour les familles, grâce au maillage territorial mis en place sur chaque territoire d'implantation d'une maison et la possibilité de réorienter les familles vers des professionnels qualifiés ;

Considérant que ces maisons permettent de réduire l'isolement des familles, de recréer du lien entre des parents vivant des situations similaires et d'introduire une entraide entre les familles accompagnées ;

Considérant que le dispositif des Maisons des 1000 premiers jours est un dispositif complémentaire aux dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité mais qu'il est innovant par ses caractéristiques : réunir dans un local au minimum deux fois par mois des groupes inchangés de 10 parents, dès le 4^e mois de grossesse et jusqu'aux 2 ans de l'enfant, accompagnés par un facilitateur formé à l'animation de tels groupes ;

Considérant que les valeurs de ce dispositif de soutien à la parentalité à savoir la mixité sociale, la gratuité, l'universalité, la neutralité et la proximité sont des piliers partagés par l'ensemble de notre Conseil ;

Considérant que les impacts de ce dispositif sont prometteurs notamment en matière de santé mentale, de prévention précoce et dans sa capacité à redonner du pouvoir d'agir aux parents.

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que la Ville de Paris ouvre une maison des 1000 premiers jours dans le XVI^e arrondissement.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16